



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 40 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté N °2014055-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Linda HAOUARIA- ABDOU, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau de la circulation routière à la prefecture des Bouches- du- Rhône	1
Arrêté N °2014055-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Gilles GRAY, sous- préfet hors classe, Directeur de cabinet du préfet de police des Bouches- du- Rhône	5



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014055-0001

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 24 Février 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté portant délégation de signature à Mme
HAOUARIA- ABDOU Linda, attachée
d'administration de l'Etat, chef du bureau de la
circulation routière à la prefecture des
Bouches- du- Rhône

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches du Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012304-0006 du 30 octobre 2012 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône, modifié ;

Vu la note de service de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 24 décembre 2013 chargeant Madame Linda HAOUARI-ABDOU, attachée d'administration de l'Etat, des fonctions de chef du bureau de la circulation routière ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Linda HAOUARI-ABDOU, chef du bureau de la circulation routière, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

A) Permis de conduire

- Décisions portant suspension du permis de conduire,
- Interdiction de délivrance du permis de conduire,

B) Taxis

- Actes relatifs à l'exploitation d'autorisations de taxis sur l'emprise de l'Aéroport de Marseille-Provence

D) Professions réglementées

- Immobilisation et mise en fourrière en application de l'article L325-1-2 du code de la route

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Linda HAOUARI-ABDOU, chef du bureau de la circulation routière, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Sylvie PONGE adjointe au chef de bureau de la circulation routière.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Madame Linda HAOUARI-ABDOU et Madame Sylvie PONGE, la délégation qui leur est conférée en matière de suspension de permis de conduire, par l'article 1-A pourra être concurremment accordée à Madame Marie-Antoinette CANAMILLA, chef du bureau automobile et de la régie de recettes et Monsieur Nicolas JOYAUX, chef du bureau des titres d'identité et de voyage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Linda HAOUARI-ABDOU, délégation de signature est accordée pour les attributions figurant à l'article 1-B, 1-D à Madame Sylvie MOURIES, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau de la circulation routière.

ARTICLE 3

Le préfet de police des Bouches du Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 24 février 2014

Le Préfet de Police

SIGNE

Jean Paul BONNETAIN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014055-0002

**signé par
Le Préfet de Police des Bouches- du- Rhône**

le 24 Février 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Gilles GRAY, sous- préfet hors
classe, Directeur de cabinet du préfet de police
des Bouches- du- Rhône

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-952 du 3 octobre 2003 modifié relatif à l'organisation des compagnies républicaines de sécurité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'avion civile ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 56 et 57 ;

Vu l'avis du comité technique des services de la police nationale du département des Bouches du Rhône en date du 16 janvier 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la préfecture des Bouches du Rhône en date du 24 janvier 2014 ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône ;

Vu le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 18 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Gilles GRAY, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Sur proposition du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GRAY, sous préfet hors classe, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du préfet de police des Bouches du Rhône, tous actes, arrêtés ou décisions, dans les limites des attributions du préfet de police des Bouches du Rhône.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté du 12 juillet 2013 sont abrogées.

ARTICLE 3 : Le préfet de police des Bouches du Rhône et le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 24 février 2014

Le Préfet de police

SIGNE

Jean-Paul BONNETAIN